

5F

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 31 rue de Normandie Niemen, 38130 ECHIROLLES
911 531 317 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

ACTIF / PASSIF / ANNEXES

Certifiés Conformes

La Présidente

La Société CBH

*Représentée par Madame **Chahinez BEZTOUT***

Signé par :
 **Chahinez BEZTOUT**
E1FD2AE41307482...

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026
cerfa
N° 15949 * 08
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 5F - SIREN : 911531317												
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12									Néant ☐			
						Exercice N clos le 30/11/2025		N-1				
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA	0				0	0		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	33 597		AC	23 994		9 603	16 323	
		Frais de développement		CX	0		CQ	0		0	0	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	0		AG	0		0	0	
		Fonds commercial (1)		AH	279 429		AI	0		279 429	279 429	
		autres immos incorporelles		AJ	0		AK	0		0	0	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	0		AM	0		0	0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	0		AO	0		0	0	
		Constructions		AP	0		AQ	0		0	0	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	136 638		AS	47 903		88 735	100 969	
		Autres immos corporelles		AT	35 416		AU	15 247		20 170	23 554	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	0		AW	0		0	0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations		CS	0		CT	0		0	0	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	0		CV	0		0	0	
		Créances rattachées à participations		BB	0		BC	0		0	0	
		Autres titres immobilisés		BD	0		BE	0		0	0	
		Prêts		BF	0		BG	0		0	0	
		Autres immobilisations financières		BH	7 005		BI	0		7 005	7 005	
Total (II)				BJ	492 085		BK	87 143		404 942	427 280	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	9 210		BM	0		9 210	9 513	
		En cours de production de biens		BN	0		BO	0		0	0	
		En cours de production de services		BP	0		BQ	0		0	0	
		Produits intermédiaires et finis		BR	0		BS	0		0	0	
		Marchandises		BT	0		BU	0		0	0	
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV	0		BW	0		0	0	
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	80		BY	0		80	855	
		Autres créances (3)		BZ	44 592		CA	0		44 592	14 352	
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé		CB	0		CC	0		0	0	
		V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD	0		CE	0		0	0	
		Disponibilités		CF	53 693		CG	0		53 693	167 912	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	1 250		CI	0		1 250	0		
	Total (III)		CJ	108 824		CK	0		108 824	192 632		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	0				0		0		
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	0				0		0		
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	0				0		0		
Total général (I à VI)				CO	600 909		1A	87 143		513 766	619 912	
(1) Droit au bail		0		(2) à moins d'un an		CP		7 005		(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.		0		stocks				0		créances		0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 5F - SIREN : 911531317					Néant ☐	
					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 2 000)			DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0	0
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)			DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)	DG	53 249	28 988
	Report à nouveau			DH	0	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-1 594	64 261
	Subventions d'investissement			DJ	8 562	9 562
	Provisions réglementées			DK	0	0
	TOTAL (I)			DL	62 417	105 011
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	0
	Avances conditionnées			DN	0	0
	TOTAL (II)			DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	0
	Provisions pour charges			DQ	0	0
	TOTAL (III)			DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	346 128	432 946
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	25 383	4 454
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 918	18 831
	Dettes fiscales et sociales			DY	43 919	58 671
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	0
	Instrument financier à terme			D1	0	
	Autres dettes			EA	0	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	0
TOTAL (IV)				EC	451 349	514 901
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation			TOTAL (V)	ED	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	513 766	619 912
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	193 542	168 773
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0	0

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **30/11/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/12/2023** à **30/11/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **513 766,03 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-1 593,52 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d’émission d’emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l’exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

5F

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 31 rue de Normandie Niemen, 38130 ECHIROLLES
911 531 317 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 Novembre 2025 s'élevant à (1 593,52) euros de la manière suivante :

- Au compte « AUTRES RESERVES » créditeur (1 593,52) euros
S'élevant ainsi à la somme de 51 655,78 euros

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	40 000,00	0,00	40 000,00
N-2	55 000,00	0,00	55 000,00

Certifié Conforme

La Présidente

La Société CBH

Représentée par Madame **Chahinez BEZTOUT**

Signé par :
 **Chahinez BEZTOUT**
E1FD2AE41307482...

5F

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 31 rue de Normandie Niemen, 38130 ECHIROLLES
911 531 317 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 Novembre 2025 s'élevant à (1 593,52) euros de la manière suivante :

- Au compte « AUTRES RESERVES » créditeur (1 593,52) euros
S'élevant ainsi à la somme de 51 655,78 euros

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	40 000,00	0,00	40 000,00
N-2	55 000,00	0,00	55 000,00

Certifié Conforme

La Présidente

La Société CBH

Représentée par Madame **Chahinez BEZTOUT**

Signé par :
 **Chahinez BEZTOUT**
E1FD2AE41307482...